



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CSS MSSA**

Réunion du 17 DECEMBRE 2025

---

# Ordre du jour

## 1 Approbation du dernier compte-rendu de la CSS

### 2 DREAL

Inspections  
Sanctions administratives  
Nouvel AP  
Surveillance renforcée

### 3 MSSA

Bilan annuel

### 4 Discussion

# Inspections 2025

03 mars 2025 – suite à explosion hydrogène

03 avril 2025 – Perte des alimentations électriques

14 août 2025 – Élimination des résidus

27 novembre 2025 – rejets incontrôlés d'effluents pollués

# Inspections 2025

03 mars 2025 – suite à explosion hydrogène

L'exploitant a pris des mesures permettant de réduire de manière significative le risque d'explosion H<sub>2</sub> lié à une oxydation incomplète des résidus sodés :

- l'obligation de concassage préalable des résidus
- conception du dispositif d'hydrolyse pour évacuer l'onde de surpression vers le haut (hors d'atteinte d'éventuels enjeux vulnérables).

L'inspection a demandé, d'ici la fin de l'année, d'évaluer les risques liés aux retombées de particules solides sur des enjeux vulnérables.

# Inspections 2025

03 avril 2025 – Perte des alimentations électriques (PAE)

Les alimentations électriques sont décrites dans l'étude de dangers de 2023 (point 8.3.1.).

## **En cas de PAE, l'installation se mettrait en sécurité**

(par le confinement du chlore et le secours électrique des installations sensibles (notamment les MMR))

## **L'inspection a demandé à l'exploitant de**

- proposer, puis de mettre en place en 2026, un essai permettant de valider le bon fonctionnement général des équipements indispensables à la sécurité en cas de PAE
- transmettre la liste des équipements secourus

# Inspections 2025

14 août 2025 – Élimination des résidus

## Historique des non-conformités :

Inspection de 2019 : Surstockage Li (85 tonnes vs 10 t autorisées) et résidus de Na proches des limites  
→ APMD pour réduire ces stocks sous 1 an, avec une astreinte journalière de 100 €

## Liquidations partielles d'astreinte

21/10/21	AP Liquidation d'astreinte		18300
18/12/23	AP Liquidation d'astreinte	22/10/2021 au 12/04/2023	53800
28/11/24	AP Liquidation d'astreinte	13/04/23 au 16/07/24	46100
			118200

Proposition de liquider de nouveau partiellement l'astreinte journalière d'un montant de 100€  
→ 39600 euros.

# Inspections 2025

27 novembre 2025 – rejets incontrôlés d’effluents pollués

L’incident a mis en évidence des lacunes dans la gestion des effluents en cas de maintenance sur la STEL.

## **Cause profonde de l’incident : erreur de dépotage**

L’inspection a demandé la déclaration et l’analyse de l’incident qui doit comporter notamment :

- Analyse des origines des erreurs humaines ;
- Investigation sur l’origine de la fuite sur la vanne du bac B5 ;
- Définition d’un mode dégradé applicable lors des périodes de maintenance de la STEL ;
- Établissement d’une cartographie détaillée des flux entrants à la STE ;
- Rédaction d’une procédure d’urgence, intégrée au Plan d’Opération Interne (POI).

# Sanctions administratives

19/11/2019	APMD	Réduction des stocks de lithium (Li) et monoxyde de sodium (Na) (dépassement +1000% Li, +600% Na).	–
17/02/2020	APC	Bilan émissions Cl <sub>2</sub> (mesures en continu, sources diffuses) Évaluation des milieux (air, sols, eaux) et risques sanitaires (travailleurs/riverains)	–
13/04/2021	Astr. Jour.	Début des astreintes pour non-respect des APMD (Cl <sub>2</sub> et stocks).	50 €/jour
21/10/2021	Liq. Ast.	Période : 13/04/2021–21/10/2021.	18 300
16/11/2022	APMD	Transmission sous 3 mois des études demandées en 2020 (Cl <sub>2</sub> ) - Menace de sanctions.	–
18/07/2022	APMD	Étude sismique (conformité parasismique).	–
14/09/2023	APMD	Dépassements VLE Cl <sub>2</sub> (toxicité aiguë).	–
14/09/2023	Astr. Jour.	Suite à l'APMD du 16/11/2022 (non-transmission des études).	200 €/jour
18/12/2023	Liq. Ast.	Période : 22/10/2021–12/04/2023.	53 800
28/11/2024	Liq. Ast.	Période : 13/04/2023–16/07/2024.	46 100
		Total	118200

# Nouvel AP réglementant les activités

Activités Production de sodium, lithium et chlore par électrolyse (28 000 t/an de sodium, 43 000 t/an de chlore)  
Classé SEVESO SH (Rub 4610, 4710, etc) et IED (rubriques 32501, 3420a/e)

- Clôture Examen étude de dangers révisée (juillet 2023)
- Prescription de Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) complémentaires
- Conformité IED (Meilleures Techniques Disponibles – MTD)
- Actualisation des prescriptions :
  - Intégration des conclusions de l'Interprétation de l'État des Milieux (IEM, 2023)  
et du plan de gestion (PGS) proposé par MSSA
  - Actualisation des **VL** rejets atmosphériques et aqueux **Activités autorisées**
- Renforcement de la surveillance des émissions

# Nouvel AP réglementant les activités

Compléments à l'étude de dangers (juillet 2023)

Observations majeures → réponses sans attendre la révision quinquennale

Observations mineurs → révision quinquennale

- Amélioration de la description de certains procédés (ex : mélange de  $\text{TiCl}_4$  et de  $\text{VOCl}_3$ )
- Justification insuffisante de scénarios exclus (ex effets domino internes, incendie des bâtiments 126/18)
- Modélisations 3D à affiner (suppression stockage azote/oxygène)
- Cartographies agrégées par type d'effets manquantes pour la maîtrise de l'urbanisation (PPRT) et le PPI

# Nouvel AP réglementant les activités

Compléments à l'étude de dangers (juillet 2023)

MMR complémentaires prescrites - Échéance : fin 2026

## Usine basse

Arrêt automatique des cellules d'électrolyse sur détection chlore

## Usine haute

Nouvel automate de sécurité (APS)

Densification des détecteurs « chlore »

Vanne de sectionnement sur l'abattage

Révision du circuit d'alimentation en soude

Changement du garnissage de la tour d'assainissement pour traiter la fuite 1 heure

# Nouvel AP réglementant les activités

Actualisation des prescriptions

Réponse aux demandes de compléments (EDD)	<b>3 mois</b> après réception
Mise en place MMR (arrêt électrolyse, APS usine haute)	<b>Décembre 2026</b>
Prototype traitement extracteurs Cl <sub>2</sub>	<b>1er trimestre 2025</b>
Conformité rejets Li (<12 kg/j)	<b>2025</b> (plan en cours)
Prochain réexamen EDD	<b>2028</b>

# Surveillance renforcée

## Risques identifiés

Chlore (Cl<sub>2</sub>) : Toxicité aiguë par inhalation, dépassements récurrents des VLE (2020–2025).

Sodium/Lithium : Inflammation spontanée à l'air, explosions au contact de l'eau.

Stocks non conformes : +1 000 % (Li) et + 600 % (Na) en 2019 → sanctions (150 k€ en 2024).

## Accidentologie

12 événements significatifs depuis 2021 (détonations, fumées perceptibles par les riverains).

Manquements : Non-déclaration d'incidents, culture de sécurité insuffisante

Le BEA-RI s'est auto-saisi et a émis des recommandations.

## Nombreuses sanctions administratives

**Intégration du site MSSA dans le dispositif de vigilance renforcée**

## 3 MSSA

## 3 discussion